



Les politiques sociales en contexte du COVID-19 : INDH « Le programme d'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes »

Social policies in the context of COVID-19: NIHD « Income Enhancement Program and Youth Economic Inclusion »

BAKOUR Chafik

Enseignant chercheur

ENCG-Tanger

Université Abdelmalek Essaadi - Maroc

Equipe de recherche : Economie et management de risques

chafikbakour@hotmail.com

OUASSOU Sara

Doctorante

ENCG-Tanger

Université Abdelmalek Essaadi - Maroc

Equipe de recherche : Economie et management de risques

sara.ouassou24@gmail.com

Date de soumission : 21/04/2020

Date d'acceptation : 10/06/2020

Pour citer cet article :

BAKOUR C. & OUASSOU S. (2020) « Les politiques sociales en contexte du COVID-19 : INDH « Le programme d'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes » », Revue Internationale du Chercheur «Volume 1 : Numéro 2» pp : 388 - 410

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3890004>



Résumé :

L'apparition de la pandémie du Covid-19, a chamboulé le monde entier et a engendré une situation d'instabilité économique et sociale mondiale. Le monde de travail au Maroc n'a pas été épargné par le virus, ce dernier qui a accentué le chômage suite aux pertes de postes d'emplois et l'arrêt de l'appareil productif. Dans ce sens, l'état marocain est appelé à revoir sa politique d'emploi et à mettre en place des politiques innovantes en matière de création d'emploi, notamment l'appui à l'entrepreneuriat et à l'employabilité des jeunes.

Le présent article essaiera de présenter l'apport des politiques publiques et sociales, notamment le grand chantier de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Ce fléau qui a engendré des conséquences socio-économique potentielles au niveau international et national. L'objectif de cet article est de présenter tout d'abord, les mesures draconiennes prises par toutes les parties prenantes du royaume pour endiguer la pandémie, et le rôle que pourrait jouer le programme d'Amélioration du Revenu et d'insertion Economique des jeunes (ARIEJ), dans l'atténuation du risque de chômage post-covid en matière d'employabilité et soutien à l'entrepreneuriat.

Mots Clés : Développement humain ; INDH ; Covid-19 ; Innovation sociale ; programme ARIEJ.

Abstract :

The outbreak of the Covid-19 pandemic has shaken the world and led to global economic and social instability. The Morocco's labour market has not been spared by the virus, which increased the unemployment rate related to job loss and activities shutdown. In this manner, the Moroccan state is called upon to review its employment policy and to implement innovative policies on job creation, including support for entrepreneurship and youth employability. In this paper, we will try to present the contribution of public and social policies, in particular the major project of the National Initiative of Human Development (NIHD) in the context of the health crisis of Covid-19. This pandemic has generated potential socio-economic consequences at international and national level. The purpose of this paper is to present first of all, the drastic measures taken by all the kingdom's stakeholders to contain the pandemic, and the role that could play the Income Enhancement Program and Youth Economic Inclusion, in the reduction of the post-pandemic's unemployment, by enhancing the employability and supporting the entrepreneurship.

Key words: Human development; NIHD; Covid-19; Social innovation; Program of IEYEI.



Introduction :

L'année 2020 a été fortement marquée par l'apparition du virus Covid 19, qui a créé un chaos économique mondial : population confinée, activité économique en arrêt, frontières barricadées, avions cloués au sol et science impuissante devant ce fléau. De par ses devoirs vis-à-vis des citoyens marocains et à l'instar des pays frappés en plein fouet par la pandémie, l'état marocain a fait le choix d'adopter des mesures préventives drastiques en mobilisant tout son arsenal afin de protéger les citoyens et réduire l'impact que ce virus pourrait générer au niveau de tous les volets.

Ceci dit, les efforts déployés par le pays sont le fruit d'engagement et de participation de toutes ses parties prenantes : le monde associatif malgré le peu de moyens, la solidarité exemplaire des citoyens et l'état à travers ses différentes politiques publiques et sociales mises en place pour freiner la propagation de l'épidémie et ses retombées néfastes que personne n'a pu anticiper.

Ainsi, le financement des politiques sociales, notamment lors d'une période de récession économique et sociale, se remet en question face à la crise de l'emploi et à l'augmentation du taux de chômage.

Dans ce contexte, le programme de développement « l'Initiative Nationale pour le Développement Humain », a mobilisé au niveau de plusieurs provinces des montants importants pour lutter contre le coronavirus, limiter sa propagation et atténuer ses effets socio-économiques, notamment, la dégradation de l'emploi et l'augmentation du taux de chômage.

A cet effet, l'INDH lors de sa 3^{ème} phase « 2019-2023 » et à travers son programme de « l'Amélioration du Revenu et l'Inclusion Economique des jeunes », vise à favoriser l'employabilité, encourager l'entrepreneuriat et soutenir les projets générateurs de revenus.

Selon la Commission Européenne : « L'entrepreneuriat représente un état d'esprit ainsi que le processus de création et de développement de l'activité économique par la combinaison de la prise de risque, de la création et/ou de l'innovation et d'une saine gestion dans une organisation nouvelle ou existante » (2003). Par conséquent, l'entrepreneuriat englobe plusieurs approches multidisciplinaires : Cognitive, individuelle et fonctionnelle (Lechheb H. & al. (2019).

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre problématique en lançant les questions suivantes :



Quelles sont les mesures de stabilisation socio-économique que le royaume du Maroc a adopté pour faire face à la pandémie ?

Dans quelle mesure le renforcement et la consolidation des perspectives et des acquis relatifs au programme de l'INDH, peut constituer une des solutions susceptibles d'atténuer les effets socio-économiques causés par la pandémie de covid 19 ?

Qui sont les acteurs sociaux impliqués dans l'élaboration du programme « ARIEJ » ? Et quelle est la forme de partenariat de ces acteurs.

Afin d'opérer l'articulation de notre problématique, nous procéderons dans un premier lieu à la présentation de l'INDH ainsi que l'analyse de son bilan socio-économique. Ensuite nous allons présenter l'impact initial de la pandémie de covid 19 à l'international et au Maroc et enfin énoncer l'apport post-covid du programme d'amélioration du revenu et d'insertion économique des jeunes sur l'employabilité, en parallèle des différentes mesures de riposte marocaine contre la pandémie.

1. INDH : Une philosophie de valeurs et un modèle de développement intégré

Revoir l'évolution du concept du développement durable à travers le temps, repose sur l'illustration de son chemin historique, en paraissant au début dans le rapport fondateur de Madame Bruntland en 1987, ensuite au sommet de Rio de Janeiro et puis à celui de Johannesburg. La notion du développement durable a été formulée dans les années 1990, conceptualisée à partir des années 1980 et fait aujourd'hui partie du quotidien, puisque c'est une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme et il est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes à savoir : une dimension environnementale : protéger les ressources naturelles, une dimension économique : assurer la croissance, et une dimension sociale : améliorer les conditions de vie. Dans ce sens, éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes est le premier des 17 objectifs du programme développement durable à l'horizon 2030, vu que les taux de pauvreté dans le monde ont certes diminué de moitié depuis 2000, or plus de 11% de la population mondiale vivent toujours en dessous du¹ seuil international de pauvreté, c'est à dire avec moins d'1,90 dollar par jour.

¹ La Banque mondiale fixe le seuil de pauvreté international à 1,90 dollar par jour (environ 50 euros par mois).



Le développement humain y compris les politiques associées ont pour but d'accroître la capacité des individus à mieux "fonctionner", c'est à dire à vivre mieux et ainsi à s'épanouir (Sen, 1987, 1993)². Dans ce sens : « Les individus sont la véritable richesse d'une nation. Le développement doit donc être un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Il a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, et en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui les aideront dans leur choix et d'avoir accès aux ressources leur assurant un niveau de vie décent » (PNUD, 1990).

Par conséquent et afin de lutter contre la pauvreté, cette approche du développement humain vient donc s'associer à celle de la banque mondiale au début des années 1990 et qui se base sur l'atteinte de l'objectif prioritaire d'équilibre monétaire et de croissance économique. L'objectif qui demeure toujours très présent même avec l'apparition et l'émergence d'un certain nombre de nouveaux facteurs de croissance : le capital social, la participation, la gouvernance, la sécurité, etc. (Banque mondiale, 2000).

L'approche du développement intégré est basée sur une prise de connaissance générale et une analyse du développement local du système socio-économique, des stratégies de développement local des acteurs de développement territorial dans les villes et quartiers pour pouvoir définir les politiques et les stratégies à adopter, et puis présenter le modèle de Développement Territorial Intégré en se basant sur l'analyse de la logique territoriale de l'innovation sociale. (Frank Moulaert, 2009). L'innovation dans la gouvernance a comme but la démocratisation du développement local. Celle-ci ne peut se réaliser qu'en activant les politiques locales, en simplifiant les institutions et en attribuant un rôle plus significatif aux mouvements sociaux (Novy et Leubolt 2005).

Comme tous les pays en voie de développement, le Maroc a connu des conjonctures qui ont handicapé son développement et entraîné l'augmentation des effectifs de populations pauvres comme « les sécheresses des années 1980-1990 et 1990-2000, les attentats de Casablanca du 16 mai 2003... ». Dans ce sens, le rapport de développement humain du PNUD-Maroc a mis l'accent sur les principaux axes de réforme : « rattraper les retards de développement du monde rural, atténuer les disparités sociales et régionales et promouvoir de nouvelles

² A.K. Sen définit le concept de "capability" qui inclut les aptitudes personnelles, les potentialités et les opportunités sociales et le concept de "functionings".



opportunités de création de richesses et d'épanouissement individuel et collectif » (PNUD-Maroc, 2003, p. 5).

Comme ailleurs, le Maroc a exprimé son engagement dans le processus du développement durable, en adressant un message royal lors de la 3^{ème} édition des intégrales de l'Investissement, en affirmant ce qui suit :

« Mais, notre conviction première est que l'investissement constitue, d'abord et avant tout, un moyen qui doit trouver sa finalité dans le progrès et la justice sociale, dans l'émancipation et le bien-être des femmes et des hommes, dans la cohésion sociale, la protection du milieu naturel, et le respect des droits et des intérêts des générations futures ».

« Nous considérons ainsi que le développement humain et la sauvegarde de l'environnement doivent être les critères cardinaux tant des investissements que de nos politiques économiques et de nos stratégies de croissance. C'est justement dans cet esprit que Nous avons choisi, d'impulser et de promouvoir, de façon ferme et résolue, les chantiers de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain que Nous avons lancée et que Nous avons érigée en chantier de notre Règne »³

C'est dans ce contexte et après l'accession au trône de sa majesté le roi Mohamed 6 que les politiques sociales sont devenues le centre des préoccupations des pouvoirs publiques d'où le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 18 mai 2005, en tant que chantier règne dont l'ultime finalité est de « consolider les acquis politiques, par la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens, et par la lutte contre les disparités sociales et territoriales »⁴ et réduire les déficits en matière de développement humain.

« Aujourd'hui, le roi est (enfin) convaincu que "les 2 % de croissance qu'il cherche en plus, le développement humain peut les générer", [...]. En gros, "le roi est passé d'une phase où il pensait au social par instinct et s'orientait naturellement vers le caritatif, à une nouvelle phase où il a compris qu'il devait rectifier le tir et prôner une économie alternative", explique un homme du Palais. » (Driss Ksikes 2005).

Cette politique est conduite par un ensemble d'acteurs qui coopèrent afin d'améliorer les conditions de vie des populations cibles. Il s'agit, en effet, des formes de partenariats publics-

³ Extrait du message de SM le Roi à la troisième édition des intégrales de l'Investissement, 2005.

⁴ Extrait du discours royal prononcé, à l'occasion de l'anniversaire de « la Révolution du roi et du peuple », 2005.



privés qui s'établissent, souvent sous forme de « décharge » de la puissance publique vers des organisations ou acteurs privés (Hibou, 1999).

Déployée depuis 2005, cette politique avait adoptée comme valeurs et principes : La proximité, le ciblage optimal catégoriel et territorial, le partenariat riche et diversifié et la gouvernance participative décentralisée et déconcentrée.

Selon le rapport d'activité de l'INDH, le programme de financement comprend les phases suivantes :

Phase I (2005-2010) : le montant total attribué à cette période est de 10 milliards de DH (Livret INDH, p.12), qui est réparti sur les 4 programmes suivants :

- Lutte contre la pauvreté en milieu rural : relatif à 403 communes cibles dont le taux de pauvreté est de 30% soit 30% des communes rurales du royaume.
- lutte contre l'exclusion en milieu urbain : relatif à 264 quartiers situés au niveau des grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) identifiés à partir de critères socioéconomiques et démographiques.
- lutte contre la précarité : concerne 8 catégories cibles dont les jeunes sans abris, enfants de rue, ex-détenus sans ressources, malades mentaux sans abri, femmes en situation de précarité, personnes handicapées, mendiants et vagabonds et personnes âgées démunies.
- Programme transversal : couvre les communes non cibles par les programmes précités ainsi que les porteurs de projets (associations, autres groupements d'acteurs de développement humain (coopératives, GIE et sociétés de personnes) et ce à travers la procédure d'appel à projets.

Phase II (2011-2018) : Le montant total attribué à cette période est de 18 milliards de DH (Livret INDH, p.13) vu l'augmentation du nombre des communes et quartiers cibles ainsi que la mise en oeuvre d'un 5ème programme adressé à la « mise à niveau territoriale » qui concerne 3300 villages au niveau de 503 communes rurales montagneuses ou enclavées.

Phase III (2019-2023) : qui a été conçue après l'analyse de la performance et l'impact des phases I et II et dont le montant alloué est de 18 milliards de DH. Cette phase se caractérise par le renforcement de l'aspect immatériel du développement humain ainsi que la viabilité des activités génératrices de revenus. Dans ce sens et pour rattraper le retard en termes de



développement, deux nouveaux programmes ont été mis en place à savoir : Programme 3 « Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes » et Programme 4 « Impulsion du capital humain des générations montantes ».

L'objectif principal dans cette section, est d'éclaircir et illustrer les principaux acquis et réalisations de ce chantier règne, au niveau social et économique notamment pour les phases I et II caractérisées par une approche participative présentée dans l'engagement et l'implication effectives des différents acteurs (autorités locales, élus, services déconcentrés de l'état, sociétés civiles, tissu associatif et coopératif, secteur privé, population cible..) et à travers laquelle la population exprime ses besoins qui sont par la suite analysés et traduits en termes de projets.

1.1. Bilan social et économique national :

Sur l'échelle de l'indice du développement humain du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) qui met en évaluation 189 pays en se reposant sur plusieurs paramètres comme les discriminations basées sur le sexe, la lutte contre les inégalités ou encore la pauvreté, le Maroc a atteint 0,676 en améliorant son IDH par rapport à l'année dernière, et occupe par conséquent la 121ème place dans le classement de développement humain, en améliorant sa position de deux rangs (PNUD, Maroc 2019), devancé par des pays comme l'Egypte, la Libye et la Tunisie qui sont classés dans la catégorie des pays à indice de développement humain élevé.

Ainsi, dans ce cadre, la politique INDH a été félicitée par la Banque Mondiale dans rapport de 2015 intitulée « the State of Social Safety Nets », où le Maroc a été classée au troisième rang de la liste des cinq plus grands programmes de protection sociale du monde en vue d'améliorer la situation des classes défavorisées derrière l'Inde et l'Éthiopie, suivie de la Russie et du Bangladesh.

L'INDH a été considéré par le même organisme comme un modèle d'inspiration pour les autres pays du MENA « Moyen-Orient et Afrique du nord ».

Reconnaissance de l'impact de l'INDH dans l'atteinte des OMD « Objectifs du Millénaire pour le Développement » et la consolidation des droits humains par l'ONU « Organisation des Nations Unies ».

⁵L'INDH est une initiative marocaine, faite par les marocains, pour les marocains, et pour la mettre en œuvre cela a nécessité la création d'un compte d'Affectation Spéciale ⁶«Fonds de soutien à l'INDH» dont l'ordonnateur est le chef de gouvernement. Pour leur part, le Ministre de l'intérieur et les walis et gouverneurs des provinces et préfectures du Royaume sont sous-ordonnateurs de ce CAS « recettes et dépenses » et la délégation de crédits se fait selon un cadrage budgétaire préétabli aux sous ordonnateurs.

Ceci étant précisé alors, le programme de financement de l'INDH concerne les phases suivantes :

Figure N°1 : Programme de financements des phases INDH :



Source : www.INDH.ma

Pour Bouchard (2006), toute innovation sociale permet de « rendre compte des initiatives prises pour répondre à des attentes sociales ». Elle est territorialisée et s'inscrit dans des dynamiques collectives qui requièrent une gouvernance partenariale (Richez-Battesti, 2008).

Suivant cette approche, l'INDH a constitué une dynamique de participation essentielle au niveau territorial et un développement de l'ingénierie sociale et ce en mettant en relief premièrement **la catégorie sociale** qui a un impact plus direct sur les dimensions centrales du développement humain, à savoir la santé et l'éducation. Dans ce sens et avec un effet de levier de 53% (43 milliards de dirhams d'investissements générés au total dont 28 milliards de dirhams financés par le budget de l'INDH), cette dernière a concédé à la catégorie sociale

⁵ Extrait de l'allocution du Roi Mohamed VI à l'occasion du Forum de développement humain, tenu les 1 et 2 Novembre 2010 à Agadir.

⁶ Décret n°2-05-1016 du 19 juillet 2005 portant création du CAS INDH complété par l'article 21 de la Loi de Finances 2012



58.8% de son budget pendant **la phase 1** et 54.9% pendant **la phase 2** qui ont été déboursés dans la mise en œuvre des projets suivants :

Education : 1353 maisons de l'étudiant, 1536 écoles-collèges-lycées ,1206 moyens de transport scolaire, 40 MDH/an pour l'opération «1 million de cartables ».

Santé : 1039 ambulances et unités mobiles, 651 centres de santé et dispensaires, 128 centres de femmes accouchées, 191 centres d'hémodialyse, 108 logements pour le personnel médical.

⁷Quant à **la catégorie économique** qui recouvre les Activités Génératrices de Revenus appréciées comme levier d'inclusion économique et social des jeunes, l'INDH a permis à 132.000⁸ bénéficiaires la réalisation des actions et projets suivants :3716 activités d'élevage, 1283 activités d'artisanat, 523 activités de valorisation des produits de terroir, 453 commerces de proximité, 288 activités de pêche artisanale, 122 activités de tourisme, étant donné que l'intégration des jeunes et le développement de l'esprit entrepreneurial constitue un grand défi pour le pays.

Pour sa part, **la catégorie d'équipements sociaux de base** a permis la concrétisation de 1300 projets et actions au profit de 2,5 millions de bénéficiaires et ce dans divers domaines interconnectés: 8136 km de pistes et de routes rurales, 705 ouvrages d'art et de franchissement, adduction de 176 000 foyers en eau potable et électrification de 89 400 foyers dans le milieu rural.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces projets durant la phase 1 et la phase 2 a permis à des milliers de citoyens en situation défavorable ou souffrant de la pauvreté et de l'exclusion d'améliorer leurs conditions de vie et leur niveau social, et de s'intégrer dans la vie socio-économique.

Dans ce contexte, cette intervention gouvernementale ⁹est guidée par une volonté de promouvoir les processus de co-construction des réponses non seulement appropriées mais aussi et surtout adaptées à la réalité des différents acteurs et durable dans le temps (Laville, Young, D., Eynaud, P., 2015).

Ceci étant précisé, et comme tout chantier en extension, l'INDH a été appelée à monter en puissance et en compétence durant sa troisième phase 2019-2023, qui s'articule autour de quatre principaux programmes, notamment celui de l'amélioration du revenu et l'inclusion

⁷ Durant la première phase de l'INDH, les AGR ont été faibles, tant en volume qu'en termes de dépenses engagées.

⁸ Source : la Coordination Nationale de l'INDH

⁹ L'INDH émane d'une initiative royale, Nous la qualifions de gouvernementale du fait qu'elle passe par le gouvernement pour être mise en œuvre.



économique des jeunes qui a pour objectif de contribuer à la croissance inclusive et à l'augmentation des revenus chez les jeunes, et d'apporter des réponses aux problématiques d'inclusion et d'employabilité dont ils souffrent. Le démarrage de ce programme ainsi que sa mise en œuvre a coïncidé avec l'apparition soudaine de l'épidémie de COVID-19 qui a perturbé toutes les branches d'activité économique et causé des dommages considérables à l'échelle mondiale ainsi qu'au niveau du marché marocain dont l'économie a été lourdement impactée.

2. La pandémie de COVID-19 : ennemi économique affirmé

2.1. L'impact international du covid-19

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré pour la première fois le COVID-19 comme une urgence sanitaire mondiale en janvier 2020. Depuis que le virus a été diagnostiqué pour la première fois à Wuhan, en Chine, il a été détecté dans plus de 190 pays et dans tous les États américains¹⁰. Au début de mars, le point focal des infections s'est déplacé de la Chine vers l'Europe, pour ensuite rejoindre la Maroc le 2 Mars, mais en avril 2020, la pandémie s'est répandue vers les États-Unis, où le nombre d'infections augmentait graduellement. L'infection a touché plus de 6 millions de personnes, avec des milliers de morts. Plus de 80 pays ont fermé leurs frontières aux arrivées de pays infectés, ont ordonné la fermeture d'entreprises, ont imposé à leurs populations de se mettre en quarantaine et ont fermé des écoles à environ 1,5 milliard d'enfants.

Dans ce contexte, de nombreuses études ont révélé que la santé de la population, mesurée par l'espérance de vie, la mortalité infantile, juvénile et la mortalité maternelle, est positivement liée au bien-être économique et à la croissance. (Pritchett and Summers, 1996; Bloom and Sachs, 1998; Bhargava and et al., 2001; Cuddington et al., 1994; Cuddington and Hancock, 1994; Robalino et al., 2002a; Robalino et al., 2002b; WHO Commission on Macroeconomics and Health, 2001; Haacker, 2004).

Ceci dit, l'économie mondiale a connu un atterrissage brutal suite à la prise des mesures de confinement strict qui ont entraîné des perturbations de l'activité économique mondiale. Selon le secrétaire général de l'OCDE (L'Organisation de coopération et de développement économiques), Angel Gurría, l'économie mondiale va souffrir pour des années et le monde

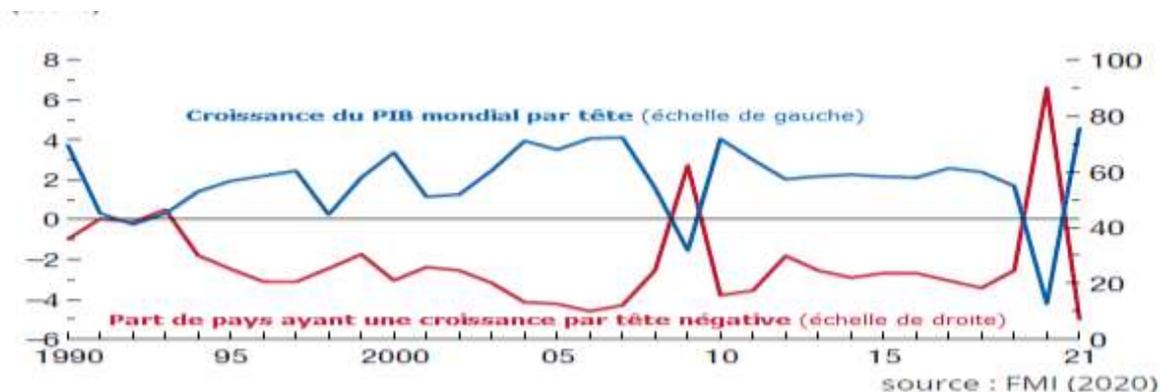
¹⁰ "Mapping the Spread of the COVID-19 in the U.S. and Worldwide," Washington Post Staff, Washington Post, March.



mettra plus de temps que prévu à se remettre du ralentissement économique causé par la pandémie du covid-19.

Cependant et après avoir relevé les prévisions à la date du 26 Mars 2020, l'OCDE estime que les mesures de confinement actuelles pourraient réduire le PIB mondial de 2 % par mois¹¹, soit un taux annuel de 24 %, ce qui se rapproche du niveau de déclin économique jamais observé depuis la Grande Dépression des années 1930. Suite à cette récession, le PIB mondiale devrait s'établir à -3% en 2020 selon les prévisions économiques du FMI (Le Fonds Monétaire Internationale), comme le montre la figure ci-dessous :

Figure N°2 : Croissance du PIB mondial et part de pays en récession (en %)



Pour ce qui concerne le commerce mondial des marchandises, l'OMC (L'Organisation Mondiale du Commerce) table sur une récession avec une baisse de 13% à 32% en 2020 et prévoit la reprise des échanges commerciaux en 2021 qui sera relevée de la réussite des mesures prises pour faire face à la pandémie.

Quant au secteur du tourisme, il est le plus gravement touché de tous les principaux secteurs de l'économie. Le covid-19 a provoqué une paralysie planétaire au niveau de ce secteur en raison des restrictions de déplacements et fermeture des frontières. Selon l'OMT (L'organisation Mondiale du Tourisme), le nombre de touristes internationaux pourront baisser de 60 à 80% en 2020 avec des pertes financières considérables qui pourraient aller de 910 milliards de dollars à 1200 milliards de dollars, avec la mise en danger de 100 à 120 millions d'emplois directs dans le tourisme.

¹¹ <https://crsreports.congress.gov/R46270>: Global Economic Effects of COVID-19.



2.2. Impact de la crise au Maroc

La pandémie de covid-19 a mis les pays à pénible épreuve dont le royaume du Maroc qui n'a pas été épargné des répercussions de cette crise mondiale. Malgré les efforts déployés par l'Etat pour gérer cette crise, le pays a été pris de court. Dans ce sens, le HCP (Haut-Commissariat au Plan) a présenté dans sa note de conjoncture publiée le 28 Avril 2020, l'évolution de l'activité économique marocaine sous l'effet de la pandémie COVID-19, en tenant compte des informations collectées du premier trimestre 2020 (T1) et les perspectives pour du deuxième trimestre 2020 (T2). La croissance économique au T1 aurait régressé sensiblement à 0.7% contre 1.9% sans effet de coronavirus et ce suite à la récession de 4.4% de la valeur ajoutée agricole notamment celle relative à la production des céréales. Ainsi, la baisse est expliquée aussi par la décélération de 0.2% du secteur secondaire incluant les industries manufacturières pour atteindre 1.4% contre 1.6% préalablement prévu. Cependant, au T2 la valeur ajoutée industrielle connaîtra un abaissement de 7.6% traduit par l'arrêt brutal de l'appareil de production des industries en l'occurrence le secteur automobile, construction et le textile. Contrairement aux crises financières de 1929, 2000 et 2008 où seulement les marchés financiers avaient bousculé alors que les appareils de production étaient restés inapprochables vu la libre circulation des ménages.

Cela étant précisé, le tourisme national pourvoyeur d'emploi qui présente 11% du PIB a enregistré d'immenses pertes évaluées à 138 milliards de dirhams selon les perspectives de la Confédération nationale du tourisme. Les chiffres communiqués par le HCP, montrent une régression de 2.8% de la valeur ajoutée de l'hébergement et de la restauration au T1. Toutefois, le T2 connaîtra une contraction plus aigue suite au prolongement de la fermeture des frontières et la perturbation du trafic aérien.

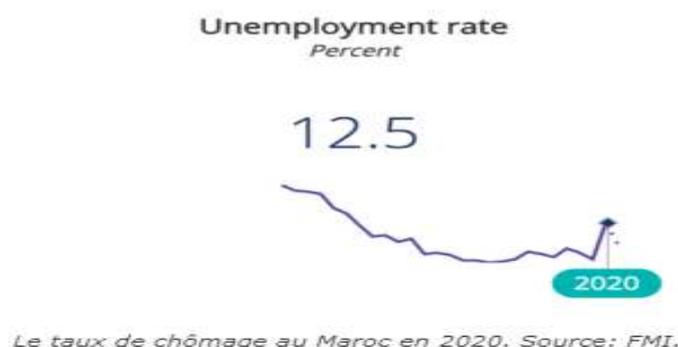
La propagation du covid-19 a eu des répercussions remarquables sur le commerce mondial. En dépit du repli de la demande extérieure adressée au Maroc de 3.5%, les exportations de biens et services en volume auraient connu une augmentation de 0.3% au T1 et une régression de 6.1% au T2. A leur tour, les importations des biens et services en volume auraient fléchi en affichant une augmentation de 1% seulement au T1 et une baisse de 8.4% au T2. Partant de ce constat, le ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration Mohamed Benchaaboun, a déclaré une baisse des exportations de 61.5% et un recul net des importations de 37.6%.

Cette décélération est expliquée par le repli de la demande intérieure et celle de la consommation des ménages avec le prolongement de la période du confinement.

Tous ces facteurs ont tiré la croissance économique vers le bas pour atteindre -1.8% au T2 contre +2,1% prévue en l'absence du coronavirus. Dans ce sens, le HCP prévoit pour le premier semestre de 2020, une perte globale d'environ 29.7¹² milliards de dh contre 15 milliards dh prévue à la date du 7 avril.

Pour sa part, l'institution de Bretton Woods prévoit un recul de PIB marocain de 3.7% traduit par la baisse de la demande extérieure. Le FMI envisage notamment un accroissement du taux de chômage pour atteindre 12.5% en 2020 contre 9.2% en 2019 (voir figure ci-dessous). Ceci est expliqué par le choc de tourisme ou encore celui du secteur industriel.

Figure N°3 : Le taux de chômage au Maroc



2.3. Les mesures de riposte à la crise sanitaire au Maroc :

Le royaume du Maroc a adopté une batterie de mesures pour faire face à la pandémie de covid-19 et atténuer ses effets socio-économiques et ce en créant suite à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI un fonds spécial doté de 10 milliards de DH qui a atteint à la date du 24 avril, un total de 32 milliards de DH composés des donateurs suivants : les instances publiques, entités privés, initiatives des citoyens....., dans le but d'absorber les chocs négatifs causés par la pandémie.

En temps de crise, les gens veulent savoir que vous vous souciez d'eux davantage qu'ils ne se soucient de ce que vous savez. »Will Rogers, un acteur-aviateur-aventurier américain très populaire dans les années 1930. Dans ce sens, l'état marocain a puisé dans les réserves du fonds covid-19 et a procédé à la création du CVE (Comité de Veille Economique), afin de mener les actions suivantes :

¹² Note de conjoncture, Avril 2020 : Ces prévisions peuvent faire l'objet d'une actualisation au fur et à mesure de l'évolution de la conjoncture mondiale et nationale.



-Indemniser plus de 800 000 salariés du secteur formel affiliés à la CNSS et déclarés en arrêt d'activité par leurs employeurs, en leur octroyant une indemnité forfaitaire mensuelle de 2000 Dh afin de soutenir une partie de leur pouvoir d'achat. Parallèlement à cela, il a été décidé de reporter les échéances des crédits jusqu'au 30 juin.

- Pour leur part les ménages opérants dans le secteur informel et disposants d'une carte RAMED (Régime d'Assistance Médicale), ont bénéficié d'une indemnisation forfaitaire allant de 800 Dh jusqu'à 1200 Dh selon le nombre de personnes par ménage. De la même manière une indemnisation similaire a été octroyée aux personnes vulnérables non affiliées au registre RAMED selon des mesures de collecte de données prises par les autorités marocaines afin de contrôler la cohérence des déclarations et mieux cibler le transfert d'aides.

-Afin de soutenir les entreprises dont la trésorerie a été dégradée suite à l'arrêt ou à la baisse d'activité, la CCG (Caisse Centrale de Garantie) a mis en place une garantie exceptionnelle « Damane Oxygène » en faveur des entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse 500 millions de dirhams.

-Suite aux projections macroéconomiques de Bank Al Maghrib sur les deux prochaines années, le conseil d'administration de l'instance a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2% afin de soutenir l'activité économique.

- A son tour, l'INDH s'est également mobilisée pour atténuer l'effet de la crise sanitaire, en mobilisant des enveloppes budgétaires au niveau de plusieurs provinces, dans le but de mener les opérations suivantes : aménagement des espaces de soins et d'accueil pour les personnes âgées et sans domicile fixe, renforcement du parc ambulancier des hôpitaux, aides alimentaires aux personnes en situation d'handicap sans ressources, aides distribués au niveau de l'axe de la nutrition maternelle et infantile.

Cela étant précisé alors, l'état marocain a renforcé son arsenal et a déployé tous ses efforts pour relever les défis et faire face aux impacts potentiels du coronavirus au niveau de tous les secteurs. Cependant, l'arrêt d'activité des entreprises, les pertes dévastatrices en termes d'emploi et l'annulation des concours de recrutement au niveau des administrations publiques (à l'exception du secteur de la santé et la sécurité) vont mener à un élargissement de la cartographie de la pauvreté et une hausse du taux de chômage.



En ce qui concerne la situation du marché de l'emploi, le HCP a mené une étude hors impact Covid-19 au premier trimestre 2020¹³, sans inclure les 808 199 salariés mis en chômage ainsi que les ménages avec ou sans Ramed qui opèrent dans le secteur informel et les travailleurs non déclarés. Parallèlement, le chômage de première insertion demeure préoccupant, dans le sens où la moitié des chômeurs sont à la recherche de leur premier emploi, dont les deux tiers sont en situation de chômage de longue durée. D'autre part, le taux de chômage reste proportionnellement élevé chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans soit 26,8% au niveau national, dont 14,3% des femmes et 17,8% des diplômés¹⁴ ainsi que chez les personnes âgées de 25 à 34 ans soit 17,7% au niveau national.

Selon une analyse sectorielle élaborée par le Centre Marocain de Conjoncture (CMC), la pandémie s'est répercutée sur le secteur des BTP qui comporte environ 1.1 millions de personnes qui restent pénalisés par l'informel et la non-déclaration, ainsi que sur le secteur tertiaire notamment celui des industries des services, qui compte près de 5 millions de personnes (45% des actifs occupés) dont 14% opérant dans le commerce, 8% dans la restauration et l'hôtellerie, 12% dans les transports et la logistique et 11% dans les services domestiques.

C'est dans ce contexte, que l'état est appelé à revoir sa politique de l'emploi en plaçant les ressources humaines au centre de ses préoccupations et à mettre en œuvre des politiques sociales innovantes afin de réduire les risques sociaux notamment au niveau des secteurs primordiaux : la santé, l'éducation et l'emploi...

Dans ce sens, l'INDH à travers le 3^{ème} programme de sa 3^{ème} phase « Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes », compte mettre en place une approche qui favorise l'employabilité et facilite l'accès à l'entrepreneuriat en contribuant à la croissance inclusive des jeunes afin de renforcer leurs capacités.

3. Programme d'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes : Remède au Maroc Post-Covid

« Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité » (John Maynard Keynes, 1936).

¹³ La collecte des données de l'enquête de ce trimestre a été effectuée durant la période allant du 01 janvier au 20 mars de 2020, à cause des restrictions liées au Covid-19.

¹⁴ https://www.hcp.ma/La-situation-du-marche-du-travail-au-premier-trimestre-de-2020_a2503.html



Dans ce cadre, la conjoncture actuelle marquée par la propagation du coronavirus, est dommageable au marché de l'emploi au Maroc, compte tenu du fait que les principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi vivent une situation de quasi arrêt. D'où l'importance grandissante de l'entrepreneuriat en étant un antidote efficace contre le spectre du chômage, soutenue fortement par les pouvoirs publics.

Au Maroc, de nombreux programmes d'appui au développement de l'entrepreneuriat ont été lancés par le gouvernement en l'occurrence, le programme Moukawalati lancé en 2005 ainsi que des dispositifs d'appui pré-crédation aux jeunes entrepreneurs mis en place par l'ANAPEC, l'OFFPT et l'ADS. Cependant la dynamique de création d'entreprises demeure faible, avec un taux de création moyen de 5% sur la période 2010-2015¹⁵(OMPIC), ce qui est expliqué par le manque d'appui post-crédation des entreprises et les difficultés d'accès aux sources de financements.

Partant de ce constat, de nouveaux instruments d'innovation sociale en matière des politiques sociales ont été proposés. Le concept d'innovation sociale est défini comme : « Toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour résoudre un problème social ou socio économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés » (Bouchard, 1997).

L'innovation sociale peut être vue comme un concept opératoire dans l'analyse de la dynamique sociale, de son évolution, de ses crises et de ses transformations. (Yousfi & Debbagh, 2019).

Considérant que l'innovation sociale est une réponse nouvelle visant le mieux-être des individus et/ou des collectivités, elle se définit par son caractère novateur et son objectif qui prévoit des conséquences sociales positives. (Yousfi & Debbagh, 2019).

Dans cette perspective, l'INDH a mis en place lors de sa troisième phase le programme d'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes dont la mise en œuvre et le lancement ont coïncidé avec l'apparition du Covid-19. Avec une enveloppe budgétaire de 4 milliards de dh, ce programme a pour objectif de premièrement soutenir les jeunes afin d'accéder à un premier emploi en renforçant leurs capacités et en facilitant leur employabilité, et ensuite promouvoir la création d'entreprises chez les jeunes à travers les acteurs associatifs au niveau de toutes les régions par le biais de la mise en place d'un dispositif d'appui

¹⁵ Baromètre de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (2018)



technique, adapté aux différentes phases du projet (pré et post-création) en vue d'améliorer le taux de pérennité des entreprises créées.

3.1. Aide à l'employabilité des jeunes :

A la lumière des éclairages apportés sur les effets néfastes de la pandémie au niveau du marché de travail, il est important que les pouvoirs publics mettent en place des réformes relatives aux problèmes de l'employabilité.

C'est dans cette optique, que l'INDH à travers le programme ARIEJ, a proposé l'implémentation des plateformes d'innovation sociale au niveau de toutes les provinces, destinées à l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des jeunes.

A cet effet, ces plateformes installées auront pour objectif l'accueil des jeunes diplômés par des experts dans leur domaine d'activité, afin de développer leurs compétences et qualifications notamment en « renforcement linguistique, développement personnel... », pour ensuite leur proposer des formations adéquates à leurs profils en partenariat avec l'OFPPT ou l'ANAPEC et leur permettre une meilleure adaptation aux besoins actuels et futurs du marché de l'emploi.

3.2. Appui à l'entrepreneuriat :

3.2.1. Le tissu associatif : acteur incontournable des chantiers socio-économiques :

A travers ce programme ARIEJ, l'INDH a mis en place un système participatif impliquant les acteurs associatifs experts en matière d'employabilité et en l'accompagnement entrepreneurial en mettant à leurs disposition un espace équipé au sein des « plateformes des jeunes », aménagées au niveau de chaque province afin d'assurer l'interaction entre les différents intervenants œuvrant pour l'intégration des jeunes et l'accompagnement technique et individuel aux porteurs d'idées, tout au long du processus de création du projet en vue d'assurer la réussite d'activités économiques viables.

Lesdites associations seront désignées au niveau des organes de gouvernance et de mise en œuvre des programmes INDH à savoir : le CRDH (Comité Régionale pour le Développement humain) et le CPDH (Comité Provinciale pour le Développement Humain) à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt présentant l'ensemble des critères de sélection, et elles auront pour missions d'accompagner et d'appuyer les porteurs de projets dans toutes les étapes :

Stade de pré-création : Lors de cette étape cruciale, l'association désignée est appelée à organiser d'abord une série de conférences et des séances de sensibilisation dans le but de présenter le programme et d'identifier également les bénéficiaires potentiels porteurs d'idées



innovatrices. Ensuite, ladite association est sollicitée d'apporter un appui technique aux porteurs de projets identifiés par le sourcing afin de préparer l'ensemble des études (étude de marché, business plan...) et ce selon le profil et l'expérience de chaque bénéficiaire.

Stade de post-crédation : Cette phase consiste à présenter une assistance technique et financière aux entrepreneurs en quête de démarrage de leurs activités ou ceux rencontrant des difficultés particulières au courant de la première année d'activité, dans l'intention de développer leurs projets sur le volet commercial et technique, porter des réponses aux dysfonctionnements repérés et par conséquent augmenter les chances de pérennité et viabilité de l'entreprise.

Ceci étant précisé, un système d'évaluation et de reporting sera mis en place afin de vérifier un ensemble d'indicateurs que l'association tête de réseau doit atteindre tout au long de son processus d'accompagnement :

- Nombre d'entreprises accompagnées / Nombre de jeunes formés et assistés.
- Nombre d'emplois créés par les entreprises.
- Taux de survie des projets / Nombre d'entreprises en activité après 12 mois.

3.2.2. Les bénéficiaires cibles :

Le programme est destiné aux jeunes entrepreneurs marocains dont l'âge varie entre 18 et 45 ans, porteurs d'idée de projet économiquement viable et créateur d'emploi. Cependant, les bénéficiaires dont le projet a été validé sont appelés à exercer l'activité dans un cadre légal sous différentes formes juridiques : SARL, SARL.AU, auto entrepreneur (statut simplifié créé en Mars 2015 et permettant à toute personne physique de créer sa propre micro entreprise)....

Par ailleurs, le financement des projets éligibles est assuré en grande partie par l'INDH.

Dans ce sens, les porteurs de projets bénéficient d'une subvention à hauteur de 60% du montant global du projet plafonné à 100 000 dirhams, et sont appelés à contribuer au financement de leurs projets par un apport de 40% dont 20% relatifs à un apport en numéraire.

Néanmoins, la subvention octroyée dans le cadre du programme peut couvrir l'ensemble des charges d'exploitation et d'investissement hormis les dépenses relatives à la location ou l'aménagement d'un local et les frais de fonctionnement (frais de personnel, frais d'eau et d'électricité.....).

Ceci dit, la première plateforme des jeunes pour l'écoute et l'orientation à la commune d'Ait Melloul a été inaugurée par sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 12 Février 2020 sous le nom « d'Argana » dont la gestion a été confiée à l'association ENACTUS qui aura pour mission de



stimuler l'esprit entrepreneurial chez les jeunes et garantir une meilleure inclusion socio-économique. Ainsi, cette association est appelée à accompagner les jeunes en mettant l'accent sur leurs problèmes sociaux afin de les aider à monter des projets durables et atteindre une stabilité financière.

La mise en place de ce programme d'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes arrive à point nommé pour contribuer à absorber les retombées néfastes de la crise de covid-19 qui a conduit les voyants économiques à passer au rouge.

Etant donné le contexte du choc causé par la pandémie, ce programme parmi tant d'autres vient relativement remédier à la situation socio-économique post-covid au niveau de toutes les provinces et préfectures du royaume, afin de faire face aux principaux freins au développement notamment le chômage et dispenser aux jeunes entrepreneurs les compétences nécessaires pour réussir leurs projets, assurer leurs viabilité et contribuer à la création de postes d'emploi au Maroc.

Conclusion :

Le développement humain constitue aujourd'hui le centre de préoccupation des pouvoirs publics, qui mettent en œuvre des politiques sociales incitant à la mobilisation des capacités humaines. D'où le rôle primordial de l'état dans la valorisation du capital humain qui est la base de la croissance économique et sociale.

C'est dans cette perspective que sa Majesté le Roi Mohamed VI, a mis en place en 2005 un chantier règne « INDH », qui a accumulé une riche expérience dans la lutte contre la pauvreté et la réinsertion des populations vulnérables dans le tissu productif, pour ensuite démarrer la 3^{ème} phase « 2019-2023 », qui a pour objectif de promouvoir le capital humain en mettant en place 4 nouveaux programmes, notamment celui de l'amélioration des revenus et l'insertion économique des jeunes.

La mise en place de ce programme au niveau de toutes les villes du royaume a coïncidé avec la crise sanitaire due au covid-19, qui a nécessité l'instauration des mesures drastiques par l'état pour faire face à la pandémie en limitant sa propagation afin de réduire l'impact qu'elle pourrait engendrer au niveau de tous les volets. Cependant et malgré les efforts préventives déployés par l'état pour lutter contre le choc pandémique, l'économie marocaine a été mise à genoux au niveau de plusieurs secteurs pourvoyeurs d'emplois tels que le tourisme, l'industrie et les transports, chose qui a provoqué une envolée remarquable du chômage. Le marché marocain connaîtra donc une longue période de convalescence pour se rétablir. C'est dans ce



contexte que l'INDH est désormais susceptible de soulager les maux économiques et sociaux causés par la pandémie, en faisant preuve de créativité dans la mise en œuvre du programme d'amélioration du revenu et d'insertion économique des jeunes afin de promouvoir des projets générateurs d'emploi. La mise en place de ce programme va permettre au Maroc de revoir son modèle de développement en mettant l'accent sur : le développement du capital humain, l'appui à l'employabilité des jeunes afin de leur faciliter l'insertion au niveau du marché de l'emploi et également l'appui au monde de l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, plusieurs secteurs, connaîtront un grand essor après la crise de Covid-19, en l'occurrence : les technologies d'information et de communication, l'intelligence artificielle, les télécommunications, l'agroalimentaire, distribution.....

A cet effet, le programme « ARIEJ », permettra aux jeunes d'avoir une stabilité sociale et économique après les retombées néfastes du covid-19 sur l'activité économique, et ce à travers l'importance identitaire d'exercer un emploi formel.

Mais la question qui reste à poser est :

Est-ce que l'association d'appui aux entrepreneurs pourra renforcer le réseautage entre les jeunes entrepreneurs et assurer une bonne adéquation du profil avec la nature du projet ?

Est-ce que les jeunes entrepreneurs bénéficiaires du programme INDH pourront réussir à assurer la pérennité de leurs projets par rapport aux indicateurs de performance économique ?

Toutefois, l'INDH ne peut pas à elle seule relever tous les défis sociaux et économiques relatifs aux retombées néfastes du covid-19. Cependant, Les différentes politiques publiques doivent appuyer les jeunes pour les aider à intégrer le marché de travail et contribuer à la création d'emplois viables. Par conséquent, une convergence de l'INDH avec les différents programmes est primordiale.



Bibliographie :

- **Ait Ali. A , Bassou. B , Dryef. M, El Aynaoui. K , El Houdaigui. R, El Jai.Y, Hossaini .F, Jaidi. L, Loulichki. M, Rezrazi , Saaf. A. (April 30, 2020).** La Stratégie Du Maroc Face Au Covid-19. Policy center for the new south.
- **NAJAB.A (2018).** Politiques sociales et innovation en contexte de mondialisation : Cas du Maroc. International Journal of Innovation and Applied Studies/ISSN 2028-9324 Vol. 24 No. 3 Oct. 2018, pp:1028-1037.
- **Bouchard, C (1997).** L'innovation sociale existe-t-elle ? Interface, 18 (6), pp 41-42.
- **Coordination Nationale de l'INDH (2016).** «Bilan des réalisations de l'INDH 2005-2015».
- **DEBBAGH B. & YOUSFI FZ. (2019)** « L'innovation sociale au service du tourisme durable, quels déterminants dans la région Fès-Meknès? » Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2: numéro 2 » p : 179- 201
- **DE MIRAS.C Armand Colin (2007).** Initiative Nationale pour le Développement Humain et économie solidaire au Maroc pour un accès élargi à l'eau et à l'assainissement. Revue Tiers Monde 2007/2 - n° 190- ISSN 1293-8882, pp :357 - 377.
- **Discours du Roi Mohamed VI** prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple (2005).
- **Hibou, B (1999, mars).** La décharge, nouvel interventionnisme. Politique africaine, p :73, 7-15.
- **Haut Commissariat au Plan (2020).** Note de conjoncture N°36, Avril 2020.
- **INDH-Initiative nationale pour le développement humain. (2011).** Rapport d'activités (2015-2016), p :31.
- **INDH -Initiative Nationale pour le Développement Humain (2019).** Livret INDH, Présentation de la phase III (2019.2023).
- **Keynes. J.M (1936).** la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, chapitre 24.
- **Ksikes. D (2005),** « Genèse d'un rêve », in Revue Tel Quel n° 178.
- **Laville, Young, D., Eynaud, P (2015).** Civil society, the third sector, social enterprise: governance and democracy. New York, Routledge.



- **LECHHEB H. & al. (2019)** «La sensibilisation à l'entrepreneuriat : Une lecture théorique », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 6 / Volume 3 : numéro 1 » pp : 440 - 453
- **Message de SM le Roi Mohamed VI** à la troisième édition des intégrales de l'Investissement (2005).
- **Moulaert. F (2009)**. Le développement territorial intégré : Le rôle des rapports sociaux, 4-5.
- **Novy, A. et B. Leubolt (2005)**. Participatory Budgeting in Porto Alegre. The Dialectics of State and Non-State Forms of Social Innovation. Urban Studies, 42: pp:2023-2036.
- **PNUD (1990)**. Rapport sur le développement humain, PNUD, 9.
- **PNUD MAROC (2003)**. Rapport de développement humain. Gouvernance et accélération du développement humain, 5.
- **PNUD (2019)**. Rapport sur le développement humain, 26,30.
- **Richez-Battesti N.(2008)**. Innovations sociales et dynamiques territoriales : une approche par la proximité, in H. Zaoual (dir.), Développement durable des territoires, Paris, l'harmattan, collection « Marchés et Organisations », pp :61-88.
- **Sen.A.K. (1993)**.Capability and WellBeing, in the Quality of Life, M.C. Nussbaum and A. Sen (eds) Clarendon Press, Oxford, pp:30-53.
- **Sen .A.K.(1987)**, Commodities and Capabilities Oxford India Paperbacks, Oxford University, press, Oxford, pp:89.
- **World Bank Group (2015)**. The State of Social Safety Nets.
- <https://www.ecoactu.ma/croissance-mondiale-en-2020-les-previsions-de-locde-revues-a-la-baisse>, (Consulté le 30 Mars 2020).
- www.indh.ma , (Consulté le 10 Avril 2020).